

LE MAIRE VEUT LIMITER LES RISQUES

Le port du masque imposé en ville

Un temps épargné, le Cambrésis est dorénavant fortement touché par la Covid-19. Les chiffres, donnés par la sous-préfecture et l'ARS, le prouvent. De nouvelles mesures tentent d'endiguer cette recrudescence, tant à l'échelle nationale que locale. Au Cateau, le maire a décidé de prendre de plusieurs décisions afin de freiner la progression du virus.

● LE PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE SUR TOUT LE TERRITOIRE

L'une de ces mesures, et sans doute la plus importante, concerne le port du masque. Celui-ci est désormais obligatoire sur l'ensemble du territoire depuis le 27 octobre, le maire ayant pris un arrêté municipal. Cet arrêté est clair : « *considérant la recrudescence de cas positifs au Covid-19, que le virus continue de circuler (...) et l'urgence d'enrayer la propagation du virus, le port du masque est obligatoire sur le territoire de la commune du Cateau* ». Cet arrêté concerne toutes les personnes âgées de plus de 11 ans. La décision préfectorale était d'imposer le port du masque à 50 mètres de certains établissements. Serge Siméon a décidé d'étendre cela à l'ensemble du territoire du Cateau via un arrêté municipal. En vigueur depuis le mardi 27 octobre, il le sera toujours jusqu'à nouvel ordre. Toute infraction à cet arrêté sera sanctionnée d'une amende. Bien évidemment, cette obligation ne s'applique pas dans le domaine privé.

« *Le virus se propage à grande vitesse. La meilleure solution pour endiguer la propagation du virus : c'est le port du masque, explique le maire, justifiant ainsi sa décision. Certains individus ne respectaient pas forcément la décision préfectorale. J'ai étendu cela à tout le territoire de la commune* ». Une décision forte et inédite dans le Cambrésis.

LE CATEAU Face à la recrudescence de Covid-19 dans le secteur, le maire du Cateau, Serge Siméon, a pris de nouvelles mesures.

La piscine, également fermée

Le centre aquatique duo du Cateau est également fermé, « pour une durée d'au moins une semaine » à compter du 23 octobre. La piscine reste donc fermée jusqu'au 2 novembre. Fermeture qui sera peut-être prolongée.

En effet, Serge Siméon est le premier maire à prendre une décision semblable dans le Cambrésis. Il espère cependant, ne pas être le seul trop longtemps. « *J'ai envoyé mon arrêté à tous les maires de la communauté d'agglomération, ajoute-t-il. J'espère que d'autres maires suivront et prendront la même décision* ». Pour l'édile, il faut limiter au maximum les risques... ce

que permet le port du masque. Autre mesure prise par l'édile catésien : fermer toutes les salles et complexes sportifs. Même si le dernier arrêté préfectoral autorise la pratique du sport pour les plus jeunes, Serge Siméon n'a souhaité ne prendre aucun risque. D'autant plus que ces derniers transmettent le virus et sont obligés d'être accompagnés par leurs parents

avant d'entrer dans le complexe et d'être pris en charge par d'autres adultes.

● UNE HAUSSE À L'HÔPITAL DU CATEAU

Le virus se propage de nouveau sur le territoire; preuve en est les indicateurs du centre hospitalier catésien qui comptait, le 23 octobre dernier, « *18 patients hospitalisés dans la filière COVID-19 en hospitalisation conventionnelle* » et dont l'unité de surveillance continue accueillait un patient positif au SARS-COV2. Début octobre, aucun patient positif à la Covid-19 n'était présent au sein de l'établissement. « *Suite à la dégradation des indicateurs sanitaires au niveau régional, l'accès à l'hôpital est interdit aux visites à compter du 22 octobre 2020, sauf dérogation* ». Ces dérogations sont soit médicales soit pour le service de maternité où le conjoint est accepté. « *Une visite est autorisée pour les frères et sœurs de l'enfant né au cours du séjour* ».

Antoine Swietlicki



A l'hôpital du Cateau, la recrudescence du Covid se fait sentir